

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU MERCREDI 25 janvier 2018

Compte-rendu :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du mercredi 13 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer son droit de préemption urbain tel qu'il en résulte des dispositions légales du Code de l'Urbanisme sur les zones U et AU du territoire communal en précisant pour le périmètre, l'opération projetée sur la parcelle AD 313 : 4m² en pan coupé, à l'angle de la rue des Pervenches et la rue Orléanaise, pour sécuriser la visibilité des automobilistes et piétons, au vu du projet de construction de 4 maisons d'habitation, et autorise le Maire ou un adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Madame Candy MAUPIN en remplacement de Madame FRECHET au conseil d'administration du CCAS et dit que cette décision est applicable à compter du 25 janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens au titre du transfert de la partie de compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêts au 1^{er} Janvier 2017 et autorise le Maire à signer le procès-verbal défini ci-dessus avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts ainsi que toutes pièces annexes nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de Monsieur la Maire en ce qui concerne la dépense d'investissement à hauteur de 192 269 €.